



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture
Direction des relations externes
et du cadre de vie
Bureau du cadre de vie

Saint Denis, le 7³ JUL 2018

Dossier n° 2018-12

SARL Les Lianes d'Or
Monsieur Yvon AURE
33 rue Armagnac
97434 Saint-Gilles

2C 109 340 1101 0

N° 0 1 7 1 5 SG/DRECV

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de déclaration, enregistré sous le numéro 2018-12 en date du 26 février 2018 concernant la création d'un lotissement à Fleurimont situé sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Par courrier du 09 mars 2018, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-33 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Paul.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général


Frédéric JORAM

Copie à : Deal Seb
Bureau d'études
sous-préfecture de Saint-Paul

Affaire suivie par :
Deal Seb :
M. Bruno GODEFROY
Tél. : 02 62 74 72 45
bruno.godefroy@developpement-durable.gouv.fr
Préfecture :
Mme Talia CURUKSU
Tél. : 02 62 40 76.33
talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr